

Un examen du bilan indique une augmentation de \$800,000 à la circulation; de \$6,700,000 aux dépôts à demande et de \$3,100,000 aux dépôts portant intérêt.

L'actif immédiatement réalisable est en augmentation de près de quatre millions. Il représente un peu plus de 50 p. c. du passif envers le public. C'est dire que la Banque des Marchands est dans une position aussi solide qu'il est possible et que, les temps de prospérité aidant, elle pourra facilement, sans nuire aucunement aux règles de la prudence, diminuer grandement le montant de ces sommes plus ou moins productives pour les reporter sur des placements plus rémunérateurs.

Inutile de dire que les \$28,650,000 de l'actif immédiatement réalisables sont réellement d'une réalisation facile et que la Banque des Marchands n'aura aucune difficulté à satisfaire aux besoins, même les plus pressants de sa clientèle, dussions-nous revoir l'activité des affaires de 1896-97.

Mais, cette activité se fait déjà sentir en partie, du moins pour la Banque des Marchands, puisque les escomptes de billets commerciaux et les prêts à terme sur titres présentent, sur les chiffres de l'an dernier, une avance de \$6,500,000.

La Banque des Marchands est une de nos meilleures institutions financières; elle est l'une de celles qui disposent des plus fortes ressources. Son bureau de direction ne compte que des hommes bien connus et inspirant confiance. Elle a, comme gérant général, un administrateur habile et un financier réputé en la personne de M. Hebden.

Nos lecteurs peuvent avoir l'assurance que la Banque des Marchands est l'une de celles dans lesquelles ils peuvent hardiment placer leur confiance.

#### ELECTION DES OFFICIERS DE L'ASSOCIATION DES EPICIERS EN GROS DE MONTREAL

L'Association des Epiciers en Gros de Montréal, branche du Board of Trade, a tenu son assemblée générale annuelle la semaine dernière. A cette assemblée, M. Jos. Ethier a présenté le rapport annuel des affaires de l'Association pour l'année 1909.

L'élection des officiers pour l'année suivante a donné les résultats suivants:

Président, M. Armand Chaput; vice-président, M. Arthur Birks; trésorier, M. Nap. Gendreau; directeurs, MM. S. J. Carter, D. C. Brosseau, J. T. Lalonde.

M. Jos. Ethier, qui a représenté l'Association au Conseil du Board of Trade, pendant l'année écoulée, a été choisi à l'unanimité pour être réélu aux mêmes fonctions.

M. Armand Chaput qui vient d'être élu président du "Montreal Wholesale Grocers' Exchange" pour l'année 1910, est

né à Montréal en 1875. Il est, par conséquent, âgé de 34 ans et nous ne croyons pas nous tromper en disant que c'est la première fois que cette Association met à sa tête un aussi jeune président. Ce qui n'en est qu'un plus grand honneur pour M. Armand Chaput.

Le nouveau président a fait ses études au Collège Ste-Marie de Montréal, où il a suivi un cours classique et un cours commercial. Ses études terminées, il entra immédiatement dans l'importante maison d'épicerie en gros L. Chaput, Fils & Cie, en qualité de simple commis. Il passa successivement dans les divers départements de la maison dont il acquit ainsi une connaissance approfondie.

Il y a, maintenant 14 ans que M. Armand Chaput a débuté dans le commerce; depuis, il a fait du chemin. Il est aujourd'hui gérant de la maison L. Chaput,



M. Armand Chaput,

De la maison L. Chaput, Fils & Cie, président de la Montreal Wholesale Grocers' Exchange.

Fils et Cie dont il est l'un des associés depuis dix ans.

Le nouveau président de l'Association des Epiciers en Gros de Montréal est un homme très affable avec lequel les relations sont des plus agréables.

Nous lui présentons nos sincères félicitations sur son élévation à la présidence du "Montreal Wholesale Grocers' Exchange" et nous avons l'espoir que, bientôt aussi, nous aurons à le complimenter de son élection à la vice-présidence de la Chambre de Commerce du District de Montréal.

La Canadian Paint Co. a obtenu un permis pour construire un entrepôt de peinture, rue William, Montréal, au coût de \$10,000.

MM. Martin-Senour Co., manufacturiers, ont obtenu à Ottawa des lettres patentes les autorisant à porter leur capital de \$100,000 à \$150,000.

#### LA FERMETURE A BONNE HEURE

Les commis-marchands se montrent exigeants; ils deviennent même encombrants

Ils ont obtenu la fermeture à bonne heure des magasins de détail deux fois par semaine.

Deux soirées ne leur suffisent plus. Ils en veulent maintenant quatre, en attendant peut-être qu'ils demandent les six.

On se rappelle, que pour obtenir du Conseil Municipal le règlement de la fermeture à bonne heure, les commis-marchands ont fait le siège des candidats à l'échevinat et ont exigé d'eux une déclaration qu'ils voteraient en faveur du dit règlement.

Pour être élus, la plupart des candidats ont accepté le mandat impératif des commis-marchands.

Cependant, parmi les candidats on comptait des partisans de la liberté commerciale, des ennemis mêmes de la fermeture à bonne heure forcée. Ils étaient connus des marchands et, quand ceux-ci leur disaient de mettre d'accord et leurs actes et leurs paroles en s'opposant par leur vote au règlement proposé: "Laissez faire," répliquaient les échevins. "Jamais ce règlement ne sera mis en vigueur parce que jamais les tribunaux ne reconnaîtront sa validité."

On sait ce qui est arrivé: le Conseil Privé, la plus haute et la dernière juridiction, n'a pas permis qu'on en appellât à lui de la décision rendue en dernier ressort par les Cours Canadiennes, et aujourd'hui le règlement a force de loi et est mis en vigueur.

Cette politique du "laissez faire" que, pour ne pas être trop sévère, nous qualifierons de peu courageuse de la part de certains échevins, a porté ses fruits.

Les commis-marchands enhardis par un premier succès font encore le tour des échevins et des candidats à l'échevinage et deviennent, comme nous l'avons dit, encombrants.

C'est aux échevins et aux candidats qu'il appartient maintenant de montrer s'ils sont réellement partisans de la liberté du commerce, ou s'ils veulent traverser davantage celle du commerçant.

Nous avons toujours prétendu, et nous prétendons encore, que la question de fermeture, à bonne heure n'est pas du domaine du Conseil Municipal. C'est une question à régler entre les commerçants et leurs employés. Aussi, malgré le refus de désaveu des tribunaux, les échevins vraiment épris de l'idée de justice, devraient-ils demander l'annulation du règlement de la fermeture à bonne heure.

Le devoir des marchands qui sont jaloux de leur propre liberté est tout tracé: qu'ils s'entendent entre eux pour ne supporter aux prochaines élections municipales que des candidats qui leur rendent justice. Qu'ils ne laissent pas les commis-seuls-maitres du terrain.